

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

Nous avons assisté mardi, le 12 courant à une très intéressante assemblée de cette société tenue sous la présidence de M. Alfred Leduc.

Les questions qui y ont été discutées sont d'un grand intérêt non seulement pour l'Association, mais encore pour le public en général, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte en lisant la suite de ce rapport.

Après la lecture et l'approbation des minutes de la séance précédente, il fut procédé à l'admission de M. Ovil Hurteau comme nouveau membre de l'Association.

Immédiatement après, on aborda l'importante question de l'abatage des bestiaux aux Abattoirs de l'Est et des difficultés survenues à ce sujet entre les bouchers et la Compagnie D. B. Martin qui, comme on le sait, a succédé à l'Union Abattoir Co.

M. le Dr L. A. Lacombe, M.P.P., aviseur légal de l'Association des Bouchers, présenta à cette séance et fut mis au courant des griefs des bouchers contre MM. D. B. Martin & Co. Nous les résumons brièvement.

Depuis un grand nombre d'années, il existe aux Abattoirs de l'Est un local où un certain nombre de bouchers 4 cro- yons-nous procédaient eux-mêmes à l'abatage des petites viandes, telles que veaux, moutons, agneaux moyennant un loyer qu'ils payaient à la compagnie propriétaire des abattoirs.

MM. D. B. Martin & Co. ont tout dernièrement notifié les bouchers en question qu'ayant besoin de ce local pour les fins de leur commerce, ils ne le leur loueraient plus, et, par conséquent, ces bouchers seront forcés de faire tuer leurs animaux dans les abattoirs communs et par les employés de la compagnie.

Le groupe des bouchers en question se trouvant lésé porta cette affaire devant l'Association, lui demandant d'intervenir en sa faveur, prétendant qu'on ne peut lui retirer ce privilège.

Le deuxième grief est que l'abatage ne se fait pas assez promptement et certains jours de la semaine, il arrive aux abattoirs environ 600 boeufs et la compagnie n'est entillée de façon à n'en tuer que de 250 à 300, ce qui fait que les bouchers sont obligés d'attendre plusieurs jours avant qu'on ne leur livre leurs viandes.

Un autre abus consiste en ce que, contrairement aux règlements de la Cité de Montréal, la Compagnie permet à une certaine classe de bouchers de faire un commerce de viandes mortes aux abattoirs.

Après avoir pris connaissance de ces faits, M. Lacombe donna lecture à l'assistance du règlement 129 concernant les abattoirs et déclara qu'il leur ferait un rapport sur cette question à une prochaine assemblée.

Durant le cours de cette discussion, a été soulevée une question étrangère au sujet principal qui intéresse vivement le public en général, nous voulons parler de l'inspection des viandes à Montréal.

Si les faits sont tels que rapportés à la séance, et il est fort difficile de croire qu'ils ne sont pas exacts, l'inspection des viandes telle qu'elle se pratique actuellement à Montréal est faite d'une façon honteuse.

Le règlement de la Cité ayant trait à l'inspection des viandes veut que les veaux mis en vente soient âgés d'au moins 2 semaines. Or, plusieurs bouchers sont venus déclarer que 80 pour cent des veaux mis en vente à Montréal n'étaient âgés que de 4 jours et même moins.

A ce sujet un des principaux bouchers du Marché Bonsecours, déclara "qu'il n'y avait pas de ville en Amérique où les choses se passaient comme à Montréal, que Montréal était la "dump" ou dépôt de toutes les viandes avariées des environs."

D'après ce que nous avons pu comprendre, cette affaire n'en restera pas là, car l'Association des Bouchers est fermement résolue à faire appliquer le règlement dans toute sa rigueur non seulement dans l'intérêt de ses membres, mais également dans l'intérêt de l'hygiène publique et elle demandera l'intervention du Comité des Marchés ainsi que du Comité d'Hygiène.

Après un vote de condoléances à la famille du regretté M. Lespérance, membre de l'Association et une motion que cette résolution serait communiquée aux journaux, l'assemblée s'ajourne.

FEDERAL LIFE INSURANCE CO.

Nous publions d'autre part le 24ième rapport annuel de cette compagnie d'assurance pour l'année expirée le 31 décembre 1905. Il vaut la peine d'être lu pour constater les progrès accomplis pendant le dernier exercice.

Ce qui intéresse le plus les assurés dans n'importe quelle compagnie, c'est de savoir que les réserves sont suffisantes pour couvrir tous les risques et que ces réserves sont placées d'une manière sûre. Sous ce rapport, les remarques faites par le Président, M. David Dexter, rassureront les porteurs de police à une époque où les compagnies d'assurance sont plus ou moins tenues en suspicion. La Federal Life ne se contente pas, au point de vue de la réserve, de satisfaire aux exigences de l'Acte des Assurances; elle va plus loin, de manière que ces réserves arrivent, dans un avenir rapproché, à être établies sur la base de 3 1/2 et de 3 p. c. Ces réserves sont placées d'une manière aussi profitable que le permettent des placements de tout repos.

C'est grâce à une excellente administration que la Federal Life a pu obtenir les résultats satisfaisants qu'indiquent l'état financier et le rapport que nous publions dans ce numéro.

PETITES NOTES

Les exportations de rails d'acier de Belgique ont diminué. En 1903, elles étaient de 267,152 tonnes métriques; en 1904, elles tombèrent à 174,238 tonnes et en 1905, à 132,989 tonnes.

Les exportations de rails de Belgique au Brésil en 1905 accusent une augmentation de 5,000 tonnes et au Chili une augmentation de 1,000 tonnes sur 1904, tandis que les exportations en Espagne, au Congo, au Portugal, en Russie et en Turquie offrent une augmentation totale de 18,000 tonnes. La diminution principale porte sur les pays suivants: Grande Bretagne, 10,000 tonnes; Canada, 4,000; Colonie du Cap, 3,000; Cuba, 2,000; Etats Unis, 3,000; Italie, 7,000; Indes Anglaises, 5,000; Mexique, 9,000; Hollande, 4,000; Argentine, 16,000 et Suède, 5,000 tonnes.

* * *

Dans la Colombie Anglaise, un nouveau procédé permet la fabrication de briques artificielles au moyen de grès. On mélange ensemble du sable et de la pierre à chaux, cette dernière étant hydratée dans un moule où on a fait le vide. La chaux hydratée ne pouvant se dilater, faute d'espace, il en résulte une compression des matériaux. La brique qui en résulte est de nouveau comprimée dans des presses à haute pression, puis passe dans des chaudières à vapeur où elle reste exposée à un jet de vapeur pendant huit ou dix heures. Cette opération a pour effet une combinaison chimique du sable et de la chaux en silicate de chaux hydraté. Le chaux agit comme un ciment, en unissant les particules de sable et en produisant une brique d'une dureté excessive et à peu près imperméable.

* * *

Le développement commercial de l'Inde vers pendant le siècle dernier forme le sujet de statistiques publiées récemment. Ce développement peut être presque entièrement attribué, directement ou indirectement, aux progrès immenses qui ont été réalisés dans les communications entre continents et nations. Dans la période en question, nous avons été témoins du complet développement de tous les systèmes de télégraphie terrestre et sous-marine, de la navigation à vapeur et des chemins de fer. Comme résultat direct, le commerce international de l'univers a passé de \$2,000,000,000 à \$22,000,000,000 par an et celui de l'Orient, de \$190,000,000 à \$2,850,000,000.

* * *

La récolte du café de Sumatra était presque celle de Java. Cette dernière est plus petite que la première, mais beaucoup plus peuplée, et on y avait commencé la culture du caféier bien avant que les plantations de Sumatra aient commencé à faire figure au point de vue de l'approvisionnement mondial.